

MAZAL TOV - FÉLICITATIONS

Le Rabbin, le Président, le C.A. et le Kahal présentent leurs sincères félicitations et leurs vœux de bonheur aux familles **Abenhaïm** et **Chétrit** pour la naissance d'un garçon dans le foyer de Laura et Éric Chétrit

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE :

Abraham Hayot Z"l 13 Av - 5 Août
Mahboubbar Khana Z"l 14 Av - 6 Août

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: les familles de Joseph Luck et Jennifer Zouzout à l'occasion de la naissance d'une petite-fille

SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offert par: La Communauté Hékhhal Shalom

KOLLEL HEKHAL SHALOM

DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"l ET À LA MÉMOIRE DE YAACOV SALTIEL Z"l

On Vous invite de venir étudier au Kollel et ajoutez de la lumière dans Votre Vie
ON VOUS ATTEND CHAQUE SOIR
DU LUNDI AU JEUDI 20h00 - 21h15

**COURS DE TORAH POUR TOUS LES NIVEAUX,
VENEZ DÉCOUVRIR VOTRE NIVEAU**

demeure toujours. » (Yechaayah 40, 8). C'est la raison pour laquelle, malgré les difficultés qui peuvent se présenter sur notre route, nous devons être convaincus que la cause de Hashem finira par triompher.

(Rabbin Alain Goldmann)

Le respect dû aux parents

Honore ton père et ta mère, comme te l'a ordonné Hachem l'Éternel, afin que tes jours se prolongent sur la terre... (Devarim 5,16)

Nos Sages nous enseignent : si un père ordonne à son fils de transgresser une Mitzvah de la Torah, ce dernier n'a pas le droit de l'écouter car Hachem dit : « toi et ton père, avez des obligations à mon Égard... ».

C'est ce que nous dit le verset : « Honore ton père et ta mère, comme te l'a ordonné le Hachem l'Éternel », c'est-à-dire que la seule façon de respecter ses parents, c'est de le faire en l'adéquation avec les ordonnances d'Hachem.

On comprend donc maintenant pourquoi les mots « comme l'a ordonné Hachem l'Éternel », ne figuraient pas dans les premiers dix commandements, ceux de la Paracha de Yitro. A cette époque la Torah n'avait pas encore été donnée. Par la suite, une fois que les Mitzvoth ont été répandues et bien connues, cet ajout est devenu indispensable, afin que le respect des Mitzvoth ait la priorité le sur le respect dû aux parents. (Quedoushat Levy)

Coin de la Halakha

Il est écrit dans le Choul'han-Âroukh (Ora'h-Haïm 89, 3), qu'on n'a pas le droit de déjeuner avant la Téfila (prière). Cette interdiction ne concerne que les aliments solides (gâteaux, biscuits, etc.), mais on peut boire de l'eau, et selon l'opinion de plusieurs différents décisionnaires il est permis également de boire une boisson chaude sucrée (café, thé, etc.).

Les raisons de cette interdiction sont :

1) De venir prier à Hashem avec un ventre plein donnerait des idées d'orgueil, et c'est pour cette raison que boire est permis, car boire ne procure pas cette sensation de satiété.

2) Ceci signifierait que l'on s'occupe de soi avant de penser à Hashem.

Dans le cas de besoin, il est donc permis à un homme faible ou malade de manger avant la Téfila, et d'après le Rav Ôvadia Yosef Zt"l, il est impératif avant de manger de lire les bénédictions du matin et le lire le « Chémâ ». Il faut essayer de se limiter à une quantité de moins de « Kazayit », soit 27 grammes.

AVIS IMPORTANT - SYSTÈME DE SÉCURITÉ
NOUS VOUS PRIONS DE BIEN VOULOIR PASSER AU BUREAU
POUR PRENDRE VOTRE CLÉ DE SÉCURITÉ MERCI DE VOTRE
COLLABORATION
LE PRÉSIDENT BENJAMIN MAGAZZINICH
RABBIN RONEN A. ABITBOL,

Design et Graphisme: Roland Harari

T: (514) 591-2761, E: teknovar@videotron.ca

Ce Bulletin hebdomadaire est dédiée à la mémoire
de mes chers parents Ovadia ben Merav Z"l et
Liliane Leah bat Rachel Z"l

CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE DE
NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL. 4 No.16
CHABBAT 5 AOÛT 2017
13 AV 5777

Paracha VAËT'HANAN

Allumage des bougies
du Chabbat: 20:01
Sortie du Chabbat: 21:08



Horaire des Offices - 2017 - 5777

Chabbat 5 Août 2017 - 13 AV 5777

Chahrit: 8:15

Cours avec Rav Ronen A. Abitbol 18:15

Minha: 19:45 Séouda Chélichite et Arvit

Dimanche 6 Août 2017

Chahrit: 7:00 - 8:00

Minha suivie d'Arvit: 19:00

Lundi 7 Août 2017

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00

Minha suivie d'Arvit: 20:00

TOU BEAV 15 AV

Mardi 8 au Jeudi 10 Août 2017

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00

Minha suivie d'Arvit: 19:45

Vendredi 11 Août 2017 - 19 AV

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00

Minha suivie d'Arvit: 18:30

ALLUMAGE DES BOUGIES: 19:50



PARACHA VAËT'HANAN

ד"ב ט

Chabbat Na'hamou

Répétition des Dix Commandements



Parachat Vaët'hannane - Chabbat «Na'hamou»

La Paracha Vaët'hannane est toujours lue après le 9 Av, lors du Chabbat appelé « Chabbat Na'hamou » (Chabbat de consolation). Après 3 semaines où nous avons lu les reproches, les avertissements des prophètes d'Israël annonçant les conséquences tragiques de l'égarement du peuple juif nous aurons droit à 7 semaines de consolation. Plus du double de temps pour consoler que pour reprocher. La répétition du terme « Na'hamou » vient encore renforcer le devoir de consoler les endeuillés de Jérusalem.

Jérusalem notre Capitale

« Laisse-moi passer, je T'en prie, je voudrais voir ce bon pays qui est au-delà du Jourdain, cette belle montagne et le Levanon ». (Devarim 3, 23-25)

Rachi : LEVANON, c'est Jérusalem, et le Temple, qui blanchiment (Lavan) les pêches du peuple d'Israël

Jérusalem est la capitale du peuple juif depuis 3.000 ans depuis le jour où le Roi David acheta un terrain qu'il désigna pour construire le Temple. En fait, la sainteté de Jérusalem est bien antérieure à l'époque du Roi David. Selon la tradition juive, Jérusalem est le site de la « pierre fondamentale » avec laquelle D-ieu initia la création du monde. C'est aussi le lieu où Adam fut créé, où Caïn et Abel érigèrent un autel pour D-ieu et où Abraham offrit Yits'hak en sacrifice. Avec le rêve de Yaakov Avinou, Jérusalem a acquis une valeur permanente et durable, lors de son réveil après la vision de l'échelle, il proclame : « Ce n'est autre que la demeure de D-ieu, c'est la porte qui mène au Ciel ».

Rabbin Ronen A. Abitbol



Grâce à la métaphore de l'échelle, Jacob a compris que plus nous déployons d'efforts pour grandir et nous élever, plus D-ieu descend s'établir parmi nous.

Rav Avigdor Miller explique que le Temple n'est pas simplement un lieu de prière et de service, mais véritablement le lieu de résidence de D-ieu: « C'est une manifestation étonnante du principe que les intérêts de D-ieu ne reposent pas sur de vastes étendues spatiales et des millions d'univers planétaires, mais sur l'homme seul. » Le Temple est une réalité tellement puissante qu'il permet à la Présence divine de résider à l'intérieur de chaque juif.

Les 10 Miracles Constants

Le Talmud (*Pirkei Avot 5, 8*) énumère 10 miracles qui étaient accomplis en permanence dans le Premier Temple :

1. Aucune femme ne faisait de fausse couche à cause de l'odeur de viande des sacrifices.
2. La viande des sacrifices ne pourrissait pas.
3. On ne trouvait pas de mouche dans l'abattoir du Temple.
4. Le Kohen Gadol n'était jamais impur à Yom Kippour.
5. La pluie n'éteignait pas le feu de l'autel.
6. Le vent ne déviait pas la colonne de fumée de l'autel.
7. On ne trouvait jamais d'imperfection dans l'offrande du Ômer, dans celle des Deux pains, ni dans celle des Pains de proposition.
8. Bien qu'à l'intérieur du Temple les fidèles se tiennent serrés, quand il fallait se prosterner chacun avait suffisamment de place.
9. Aucun serpent, ni scorpion n'a jamais fait de mal à qui que ce soit à Jérusalem.
10. Personne ne disait à son prochain : Je n'ai pas d'endroit où loger cO.] ette nuit à Jérusalem.

Hachem accomplissait ces miracles afin que le peuple juif puisse accomplir le service dans le Temple en toute aisance. Il s'assurait ainsi que rien au monde même la nature n'empêche Son peuple de L'atteindre.

Si Aharon avait multiplié les prières...

« *Il supplia Hachem...* » (*Dévarim 3,23*)

Nos Sages nous enseignent que Moché Rabbénou Moché récita 515 prières afin de pouvoir d'annuler le décret et pénétrer en Terre d'Israël. En revanche, il semble qu'Aharon Hacohen n'ait pas autant prié que Moché alors que le décret les concernait tous les deux !

Le Min'ha Béloula nous explique que si Aharon avait multiplié les prières au même titre que son frère, les mauvaises langues auraient dit qu'il n'agit ainsi que pour pouvoir consommer les Téroumot et prélèvements obligatoires qui ne se pratiquent qu'en Terre d'Israël... Afin d'éviter cela, Aharon pria peu pour annuler le décret.

« *Hier tu as tué un égyptien...* »

« De grâce, fais-moi traverser que je vois cette bonne Terre ! » (*Dévarim 3,25*)

Il existe un Midrach particulièrement étonnant à propos de la réponse d'Hachem : « Hier tu as tué un égyptien, et aujourd'hui tu voudrais entrer en Terre d'Israël ? »

Qu'est-ce que cela signifie ? L'explication est la suivante : Hachem dit à Moché : « Lorsque tu as tué cet égyptien, tu t'es mis en danger, car Pharaon était au courant de cela et voulait t'exécuter. Pourquoi as-tu fais cela ? Afin de sauver la vie d'un juif ! Pour un seul juif, tu étais prêt à mettre ta vie en péril.

Si c'est ainsi, pour sauver le peuple juif, pourquoi n'es-tu pas prêt à abandonner l'idée d'entrer en Terre d'Israël ?! En effet, si Je te laissais pénétrer en Terre d'Israël, quand le peuple juif va fauter, Je vais devoir les anéantir à la place de détruire le Beth Hamikdash. Car tu as un tel mérite que si tu rente en Israël et tu le construis, ce dernier ne pourrait jamais être détruit en ta présence ! »

Pourquoi, aujourd'hui est-il si difficile d'étudier la Torah ?

« *Tu les enseigneras à tes enfants et tu en parleras quand tu es assis dans ta maison et quand tu es en chemin, quand tu te couches et quand tu te lèves.* » (*Deutéronome 6, 7*)

Quand l'âme quitte les cieux et naît dans un environnement terrestre, elle doit traverser un certain nombre de descentes. A chaque étape, lui est enseignée la Tora adéquate à cette étape. Une fois que l'enfant naît dans ce monde, il faut commencer par lui enseigner « au commencement D-ieu créa... ». C'est un niveau bien inférieur que celui qu'il est capable d'appréhender avant sa naissance. Ainsi, la Torah doit alors être adaptée à l'âme dans un corps. Mais le résultat final de la descente de l'âme dans ce monde, où elle apprend la Torah de ce monde et accomplit les commandements matériels, est qu'elle parvient à une ascension supérieure au niveau où elle se trouvait avant sa descente ici-bas. La descente se fait pour une montée bien supérieure.

Pourquoi, aujourd'hui est-il si difficile d'étudier la Torah?

Parce que nos esprits sont préoccupés par beaucoup d'autres choses. Comment pouvons-nous asseoir la journée entière et l'étudier ? Nous n'en avons pas le temps ou pas les capacités ou encore tant d'autres choses nous en distraient. Quand Machia'h viendra, tout ce qui nous pèse et nous empêche de nous adonner à une véritable concentration dans l'étude, même simplement l'idée de la fatigue physique, sera résolu.

En outre, avec la venue de Machia'h, le Midrach statue que « une nouvelle Torah jaillira de Moi », ce qui signifie que tous les secrets de la Torah qui nous ont été cachés pendant toutes les années de l'exil se révéleront à nous. En d'autres termes, non seulement nous serons différents mais la Tora elle-même sera beaucoup plus profonde, plus claire et plus élevée, à un niveau que personne n'a jamais connu. Que cela ait lieu rapidement de nos jours ! (*Par N. Greisman*) Vous pouvez déjà commencer à pratiquer, donnez-vous au moins pour Une heure Par Semaine (UPS), et venez nous rejoindre au Kollel de Hékhhal Shalom.

Histoire – Longévité de la vie

Le 'Hatam Sofer avait pour habitude de s'étendre assez longuement dans sa prière. Un jour, un grand Rav de sa génération lui demanda :

« Je suis très étonné de constater tout le temps que vous passé dans votre prière ! En agissant ainsi, ne négligez-vous pas du temps que vous pouvez consacrer à l'étude ?! N'est-il pas écrit (*Michlé 28-9*): Celui qui empêche son oreille d'entendre la Torah, sa prière n'est qu'abomination ! »

Le 'Hatam Sofer lui répondit: « Je ne suis pas du tout inquiet pour cela ! En effet, nos Sages nous ont déjà promis: Celui qui s'étend longuement dans sa prière, méritera la longévité de la vie (*Gemara Berakhot 54b*). Il se trouve donc que même si je passe beaucoup de temps dans ma prière, Hashem me fera mériter la longévité de la vie, et je pourrai ainsi rattraper les heures d'étude que j'aurai diminuée par la prière ! »

Il ne faut pas faire l'erreur de croire que nous prions seulement pour être entendu et exaucé. La prière est le véritable cadeau dont Hashem nous a gratifiés afin de pouvoir Le retrouver !!! (*Rav Ôvadia Yosef Zt"l*)

La Haftara

Avec la Haftara de cette semaine, débute une série de textes de consolations. Si le début de ce chapitre indique ce que l'on peut appeler la vocation du prophète, la suite des textes lus durant les semaines à venir, nous donnera une vision radieuse d'un avenir meilleur pour le peuple d'Israël. Pour y parvenir, celui-ci tout autant que l'humanité toute entière devront reconnaître en fin de compte la Toute-Puissance de D-ieu.

Au verset 6 nous lisons : « Une voix ordonne : « Crie » et il répond : « Que crierais-je ? Toute chair est comme l'herbe et tout son amour est (périssable) comme la fleur des champs. » Ce dialogue entre Hashem et son prophète montre l'hésitation de ce dernier à entreprendre une mission qu'il juge désespérée et vaine, face à une humanité qui refuse globalement d'entendre le message divin.

Nous avons déjà connu pareille situation et ce même sentiment de refus et d'hésitation chez Moché Rabbenou (*Exode 3, 1& 17*). Ce verset semble par ailleurs indiquer que tout acte de bonne volonté serait exclu chez l'homme, puisqu'il est appelé à disparaître, et par conséquent incapable de tenir ses promesses à l'encontre de D-ieu. (*Rachi*).

Cependant, malgré ce pessimisme apparent, Israël est assuré de pouvoir faire connaître la parole de D-ieu à l'ensemble de l'humanité, car « la parole de notre D-ieu